

Econocom Group S.A./N.V. - Société Anonyme

Siège social : Boulevard de la Woluwe 34,
Woluwe-Saint Lambert, 1200 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422646816 (Bruxelles)

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DU 5 DECEMBRE 2011

Les actionnaires et propriétaires d'obligations sont invités à assister à l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires qui se tiendra le 5 décembre prochain à 11 heures, Chaussée de Louvain 510/B80, 1930 Zaventem, Belgique.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un nouvel Administrateur Indépendant ;
2. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
3. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
4. Pouvoirs.

PROPOSITIONS DE DECISIONS

1. Nommer, pour une durée de 6 ans, en qualité de nouvel Administrateur Indépendant Monsieur Jean Mounet et constater son indépendance au sens de l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par ce dernier. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.
2. Nommer en qualité de nouvel Administrateur Madame Véronique di Benedetto pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.
3. Nommer en qualité de nouvel Administrateur Madame Chantal De Vrieze pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.
4. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de subdélégation au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES, DOCUMENTATIONS ET REPRESENTATION

Pour assister à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 28 et 29 des statuts.

1. Enregistrement comptable des actions

Le droit de participer à l'Assemblée et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au plus tard le **29 novembre 2011** à vingt-quatre heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la production des actions au porteur au siège de la BNP Paribas Fortis, Puilaetco Dewaay ou de Petercam, ainsi qu'à toute succursale ou agence de ces institutions de crédit.

2. Modalités de participation

Les actionnaires doivent, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée, **soit pour le 29 novembre 2011**, informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée adressée au siège social de la société ou télécopie (n°+32 2 790 85 15) de leur intention de participer à l'Assemblée, indiquer le nombre d'actions pour lequel ils entendent prendre part au vote et présenter la preuve de l'enregistrement comptable de leurs actions au porteur ou dématérialisées.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire doivent, en plus des formalités précédentes, faire parvenir au siège social de la société une procuration signée, au plus tard le sixième jour qui précède l'Assemblée, **soit pour le 29 novembre 2011**.

De même, les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent, en plus des formalités précédentes, déposer au siège de la société, au plus tard le sixième jour qui précède l'Assemblée, soit pour le **29 novembre 2011**, le formulaire de vote par correspondance qui sera mis à disposition sur le site web de la société (www.econocom.com) dûment complété et signé.

Conformément au Code des sociétés, les propriétaires d'obligations émises par la société peuvent assister aux Assemblées avec voix consultative et sont soumis aux mêmes formalités de participation que les formalités applicables aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration